

# SECRET

## ACCORD GENERAL SUR LES

## TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

SECRET/336/Add.1

août 1992

---

Original: français

### NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:4

#### Liste LXXX - Communautés européennes

##### Addendum

La Commission des Communautés européennes a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 19 août 1992.

---

Lors de la réunion du Conseil des Représentants le 19 juin dernier, la Communauté a été autorisée par les Parties Contractantes à entrer en négociation au titre du paragraphe 4 de l'article XXVIII de l'Accord Général en vue de modifier les concessions de la Communauté relatives aux fèves de soja (NC 1201.00.90), graines de navette ou de colza (NC 1205.00.90), graines de tournesol (NC 1206.00.90) et tourteaux de soja, de colza et de tournesol (NC 2304.00.00, 2306.30.00, 2306.40.00), reprises dans la liste actuelle des concessions de la Communauté (LXXX - CE).

Sur cette base, la Communauté a mené trois cycles de réunions avec toutes les parties contractantes qui lui en ont fait la demande et qui disposent des droits de négociation ou de consultation sur une ou plusieurs des concessions concernées au titre des dispositions pertinentes de l'article XXVIII de l'Accord Général.

Les négociations ont progressé d'une manière constructive et se poursuivront activement dans les prochaines semaines afin de parvenir rapidement à une solution. La Communauté espère qu'une solution mutuellement satisfaisante puisse être trouvée de cette manière et elle continue à faire tout effort possible pour arriver à cette fin. Cependant, on ne peut pas exclure, à ce stade, la possibilité qu'il soit utile que les Parties Contractantes, conformément à l'article XXVIII:4 d), première phrase, fassent connaître leur avis aux parties contractantes principalement intéressées en vue d'arriver à un règlement.

La Communauté, en tant que partie requérante, demande, par conséquent, en application de l'article XXVIII:4 c) et d) première phrase, d'inscrire le point à l'ordre du jour du prochain Conseil des Représentants.